



# PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

2020-2022

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret n° 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, tout comme la Stratégie 2018-2022, le présent plan d'action se prolongera et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024

**Coordination**

Secteur de la gouvernance et de la performance organisationnelle  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Édition**

Direction générale des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent document peut être consulté sous la rubrique Publications  
du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :  
[mtess.gouv.qc.ca](http://mtess.gouv.qc.ca).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021  
ISBN : 978-2-550-89017-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE .....	2
INTRODUCTION .....	3
SERVICES QUÉBEC : LA PORTE D'ENTRÉE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC.....	4
LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES .....	7
BAS-SAINT-LAURENT .....	8
SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN.....	8
CAPITALE-NATIONALE.....	9
MAURICIE .....	9
ESTRIE.....	10
MONTRÉAL.....	10
OUTAOUAIS.....	11
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE .....	12
CÔTE-NORD .....	12
NORD-DU-QUÉBEC .....	13
GASPÉSIE.....	14
ÎLES-DE-LA-MADELEINE .....	14
CHAUDIÈRE-APPALACHES .....	15
LAVAL .....	15
LANAUDIÈRE.....	16
LAURENTIDES.....	16
MONTÉRÉGIE.....	17
CENTRE-DU-QUÉBEC .....	17
CONCLUSION .....	18

## MOT DU MINISTRE

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) déploie des efforts soutenus, partout au Québec, pour aider les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises à faire face aux incertitudes et aux défis causés par la pandémie de COVID-19. Cette réalité a teint le Plan d'action 2020-2022 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du Ministère. C'est avec fierté que je vous le présente.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, actualisée en février 2020, dont la mise en œuvre est coordonnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le MTESS s'engage à réaliser 60 actions pour répondre à 32 priorités régionales issues de la Stratégie gouvernementale. Par sa présence sur tout le territoire, qui assure l'accessibilité aux services publics et la mise en œuvre de ces actions, le Ministère contribue à la prospérité des régions, à la richesse des collectivités et au développement socioéconomique de tout le Québec.

En effet, le Ministère agit sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi, apporte de l'aide aux entreprises et lutte contre la pauvreté et la solidarité sociale et ainsi renforce son rôle au regard de l'occupation et de la vitalité des territoires.

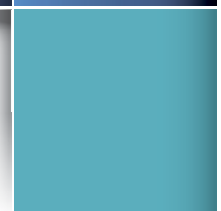
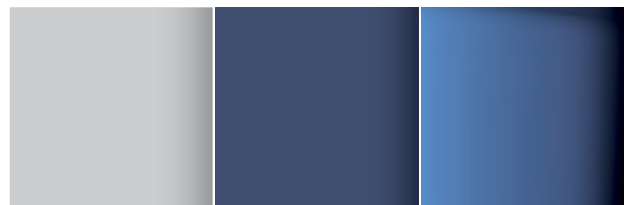
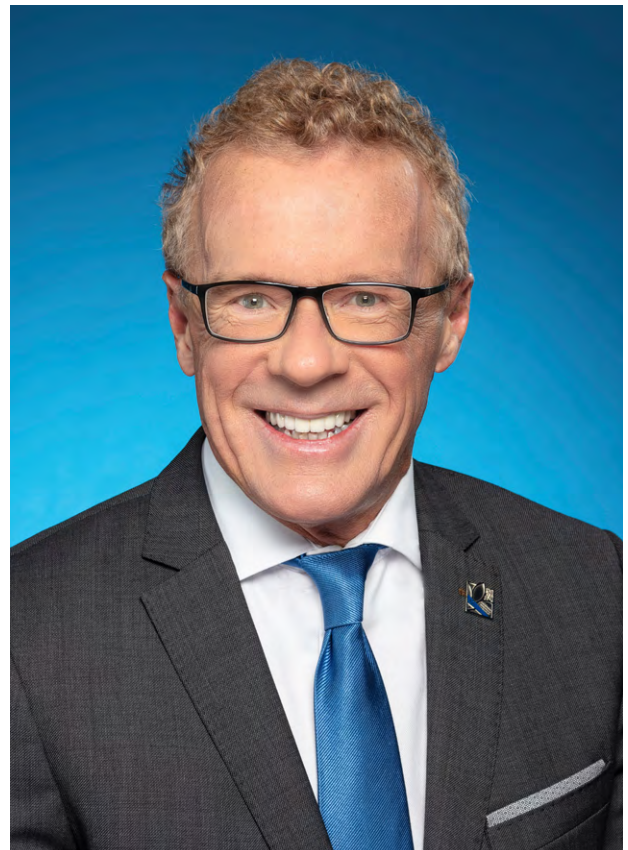
J'ai la ferme conviction que ce plan contribuera à relancer l'économie du Québec et à ce que les Québécoises et les Québécois puissent travailler et s'épanouir partout à travers leur province.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie,



**Jean Boulet**

Québec, mars 2021



# INTRODUCTION

## Mission du Ministère

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et l'action bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux et aux registres de l'État.

## Une clientèle diversifiée ainsi que de nombreux partenaires

Le Ministère sert une clientèle variée qui comprend des personnes, des familles, des syndicats, des entreprises et des organismes communautaires ainsi que des ministères et des organismes gouvernementaux. Il offre des services à toute la population, principalement en ce qui a trait à la main-d'œuvre, à l'emploi, au travail, à l'assistance sociale et à l'action communautaire.

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont des comités consultatifs; leur contribution est capitale pour assurer le développement économique et social du Québec et pour favoriser le dialogue social. Dans le cadre du déploiement de Services Québec, le Ministère s'associe également à plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, entre autres pour simplifier l'accès aux services, en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.





# SERVICES QUÉBEC : LA PORTE D'ENTRÉE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

## Un réseau qui répond aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie<sup>1</sup>

Services Québec est la porte d'entrée des services gouvernementaux pour les citoyennes et citoyens et les entreprises sur tout le territoire du Québec. Par l'entremise de ses 17 directions régionales de Services Québec, le Ministère assure les services directs à la population, notamment grâce à son réseau de bureaux répartis dans l'ensemble du territoire, à ses centres d'appels et aux sites Internet [Québec.ca](#) et [Entreprises Québec](#) ainsi que l'espace sécurisé de [Zone entreprise](#). On compte actuellement un total de 163 bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec.

Services Québec contribue au maintien de services de proximité ainsi qu'au développement d'emplois de qualité dans toutes les régions, assurant ainsi l'occupation et la vitalité des territoires. À cet égard, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, Infrastructures technologiques Québec et le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère participe aux comités de gouvernance et de mise en œuvre constitués pour contribuer à l'objectif gouvernemental de régionaliser 5 000 postes du secteur public.

## Le soutien aux priorités régionales en collaboration avec plusieurs partenaires

Les directions régionales de Services Québec établissent ou participent à des ententes sectorielles visant à soutenir des projets qui répondent aux priorités régionales en lien avec la mission du Ministère. Elles prennent aussi des ententes de services avec une diversité de partenaires, par exemple des organismes communautaires œuvrant auprès des nouveaux arrivants, des organismes spécialisés en développement de l'employabilité, des établissements d'enseignement, des CIUSSS, des municipalités, etc.

## UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIÉE

Ce sont principalement les services publics d'emploi et de solidarité sociale offerts par le Ministère qui permettent de répondre à plusieurs des priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires. En effet, le Ministère offre notamment des mesures de soutien et d'accompagnement tant aux individus qu'aux entreprises ayant des besoins en matière de main-d'œuvre et d'emploi, en plus d'apporter une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. De plus, le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire et d'action bénévole ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

## Des services en matière de main-d'œuvre et d'emploi au cœur des besoins des régions

Les interventions du Ministère en matière de main-d'œuvre et d'emploi permettent de réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté, et de soutenir le développement social et la prospérité économique du Québec. À cet égard, le Ministère déploie des mesures et offre des services adaptés aux besoins de ses clientèles (individus et entreprises) partout au Québec par l'entremise de ses bureaux de Services Québec et de quelque 400 organismes spécialisés en développement de l'employabilité.

1. Aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie, la **décentralisation** se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. La **délégation** vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. Enfin, la **régionalisation** s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes.

## Services universels et spécialisés partout au Québec

Des services universels d'accueil, de placement et d'information sur le marché du travail sont offerts à l'ensemble de la population, en mode libre-service ou assisté, par téléphone ou par son site Internet. De plus, des services spécialisés sont offerts pour intégrer et maintenir en emploi des personnes qui, sans une intervention adaptée, risquent de voir leur période de chômage se prolonger ou de ne pas se trouver d'emploi. Les services d'emploi aux individus font partie d'un continuum visant à soutenir les personnes sans emploi à intégrer le marché du travail ou à maintenir celles en emploi par un cheminement et un accompagnement répondant à la fois à leurs besoins et à ceux du marché du travail.

Les services aux entreprises ont pour objectifs de les aider dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre ainsi que dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines (processus d'attraction, de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, gestion de la diversité de la main-d'œuvre). Ces services, tout en contribuant à une meilleure organisation du travail, favorisent aussi la hausse de leur productivité.

Par ailleurs, le Ministère a étendu son offre de services en ligne et en mode virtuel afin de répondre aux enjeux liés aux consignes sociosanitaires actuelles. Il déploie des efforts soutenus pour aider les individus et les entreprises à faire face aux incertitudes et aux défis entraînés ou exacerbés par la pandémie de la COVID-19, notamment en soutenant la requalification et le rehaussement des compétences des travailleurs et des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie.

## Des services publics d'emploi de proximité et proactifs au bénéfice des individus et des entreprises

Afin de réaliser sa mission et de répondre à ses obligations, le Ministère élabore, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail<sup>2</sup>,

2. Instance nationale de concertation qui regroupe des représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, tous préoccupés par l'amélioration du fonctionnement du marché du travail québécois.

un plan d'action annuel en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Ce plan énonce les objectifs de résultats et les principales orientations nationales. Toutefois, l'offre et la prestation des services publics d'emploi sont planifiées et gérées régionalement. Ainsi, les directions régionales de Services Québec et les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail<sup>3</sup>, qui regroupent les principaux représentants des acteurs en matière d'emploi et de main-d'œuvre, élaborent des plans d'action axés sur les enjeux du marché du travail spécifiques au territoire qu'ils desservent.

Par conséquent, ce sont les directions régionales de Services Québec qui voient à l'utilisation des mesures du panier de services d'emploi, à la mise en œuvre de stratégies et à la gestion budgétaire, de concert avec les unités centrales du Ministère. À cet égard, une part importante du budget annuel du Fonds de développement du marché du travail est répartie entre les directions régionales. Ces sommes sont utilisées pour des interventions en matière d'emploi sur l'ensemble du territoire, notamment par l'entremise des bureaux locaux.

## Le Québec, une société plus inclusive, solidaire et portée par la justice sociale

### L'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire et d'action bénévole

En 2001, le gouvernement du Québec se dotait d'une politique intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Cette politique vise notamment à valoriser, à promouvoir et à soutenir l'action communautaire ainsi qu'à favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale. Elle reconnaît l'apport social et économique de milliers d'organismes communautaires enracinés dans toutes les régions du Québec. En 2018-2019, 22 ministères et organismes gouvernementaux ont soutenu 5 161 organismes communautaires en leur versant une aide totalisant près de 1,1 milliard de dollars<sup>4</sup>.

3. Ces conseils ont comme mandat de définir, en collaboration avec la direction régionale de Services Québec, la problématique du marché du travail de leur région et d'y adapter les services auprès des individus et des entreprises.

4. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2020). *État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2018-2019*, p. 8.



Pour certaines régions, les organismes communautaires sont un vecteur important de création d'emplois.

### **Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire**

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire, le Ministère a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Par l'entremise d'appels de mémoires ciblés, les regroupements d'organismes communautaires, le milieu municipal, le milieu philanthropique et les organisations autochtones ont été invités à soumettre au gouvernement leurs commentaires et suggestions afin de favoriser la consolidation, le développement et la valorisation de l'action communautaire au Québec. Au total, 114 mémoires ont été déposés. Cette importante consultation permettra d'alimenter l'élaboration du nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, dont le lancement est prévu en 2022.

### **Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023**

Le Ministère coordonne la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Celui-ci repose sur la vision selon laquelle il faut amener le Québec à devenir une société plus inclusive, solidaire et portée par la justice sociale. De 2017 à 2023, près de 3 milliards de dollars seront investis dans la mise en œuvre des 43 mesures portées par 18 ministères et organismes. Cela permettra de répondre à plusieurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans l'ensemble des régions du Québec.

En effet, le plan comporte une série de mesures pour améliorer les conditions de logement des personnes en situation de pauvreté ou issues de milieux défavorisés, pour faciliter l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable ou encore pour favoriser la participation à des activités sportives ou de loisirs. Aussi, le plan comporte des mesures visant à améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux

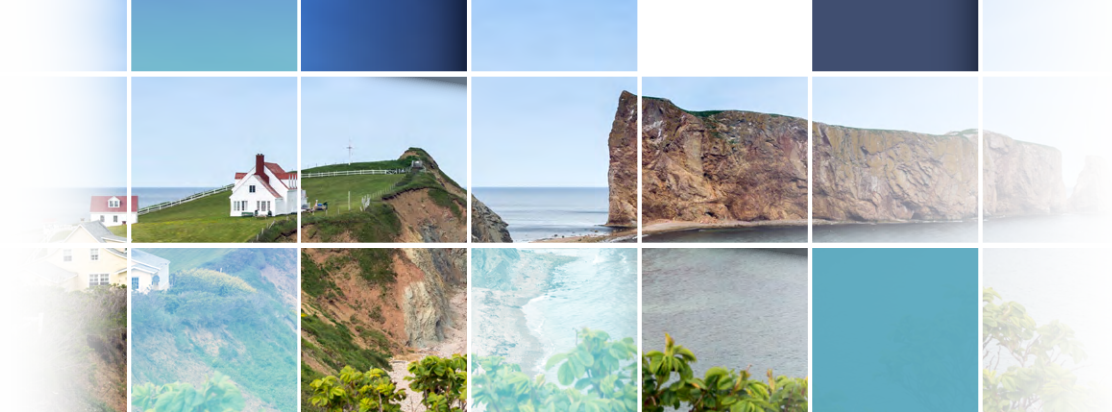
initiatives sociales afin de renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire et celle des organismes qui combattent des problèmes sociaux partout sur le territoire.

### **Soutenir des projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par la poursuite des Alliances pour la solidarité**

La mise en place des Alliances pour la solidarité s'est amorcée dans le cadre du déploiement des deux premiers plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui a contribué à développer une dynamique de concertation locale et régionale élargie axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. En poursuivant les Alliances pour la solidarité dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le Ministère réitère sa confiance envers les acteurs de proximité pour cibler les besoins et les priorités de leur milieu en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les Alliances pour la solidarité sont des ententes en vertu desquelles les organismes signataires se voient confier la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales<sup>5</sup> pour l'élaboration d'un plan d'action régional concerté et pour le soutien à des projets en découlant. Les ententes sont conclues entre le Ministère, les MRC et des tables de lutte contre la pauvreté désignées ou créées par les élus régionaux. Le Fonds québécois d'initiatives sociales est un important levier financier visant à soutenir des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Doté d'une enveloppe totale de 160,1 millions de dollars pour la période couverte par le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le Fonds est mis à la disposition des milieux de l'ensemble du territoire du Québec.

5. Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué à la suite de l'adoption, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'application de la Loi, qui est responsable de l'administration du Fonds.



## LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES

Le Ministère s'engage à réaliser 60 actions pour répondre à 32 des 145 priorités régionales issues de la Stratégie. Les priorités régionales retenues sont en lien avec la mission du Ministère et concernent principalement le développement économique, l'aide aux entreprises, la main-d'œuvre et l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la solidarité sociale. Ces engagements contribuent à l'atteinte du premier objectif de la Stratégie, soit d'exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer leurs dossiers prioritaires.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### BAS-SAINT-LAURENT

---

#### PRIORITÉ

4

#### Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

1. Réaliser annuellement l'activité *Le Bas-Saint-Laurent, en action pour l'emploi* afin de faciliter l'arrimage entre les chercheurs d'emploi et les employeurs du Bas-Saint-Laurent.
  2. Faire connaître auprès d'employeurs la recension d'expériences positives d'entreprises qui ont embauché des personnes handicapées.
  3. Mettre à la disposition des intervenants locaux et régionaux un outil informatique sur la structure professionnelle des entreprises afin qu'ils puissent mieux accompagner les chercheurs d'emploi ou de stage.
- 

### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

---

#### PRIORITÉ

1

#### Main-d'œuvre

1. Documenter les causes et les difficultés de recrutement pour certaines professions et mettre en œuvre des solutions en collaboration avec nos différents partenaires.
  2. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques en gestion des ressources humaines, notamment celles issues des créneaux d'excellence régionaux : AgroBoréal, Transformation de l'aluminium, Tourisme d'aventure et écotourisme.
-

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### CAPITALE-NATIONALE

#### PRIORITÉ

1

#### Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

1. Appuyer le recrutement et la fidélisation de la main-d'œuvre des entreprises agroalimentaires en collaborant avec Québec NUTRI, le créneau d'excellence Aliments santé.
2. Contribuer au déploiement de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 par un soutien financier triennal pour la coordination de l'Entente.

#### PRIORITÉ

7

#### Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre

3. Participer aux travaux du comité de la Conférence administrative régionale visant à dégager une lecture commune des enjeux de main-d'œuvre pour la région de la Capitale-Nationale afin de faciliter la sélection et la mise en œuvre d'actions régionales structurantes par les ministères et organismes concernés.

### MAURICIE

#### PRIORITÉ

2

#### Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel

1. Offrir cinq formations destinées au rehaussement des compétences des autochtones de la région.
2. Offrir une formation spécifique aux chômeurs pandémiques de trois secteurs économiques de la région afin de favoriser le transfert de leurs compétences vers d'autres secteurs ayant des besoins de main-d'œuvre.

#### PRIORITÉ

4

#### Soutenir la vitalité du système économique

3. Favoriser le maintien en emploi de travailleurs du secteur manufacturier en développant leurs compétences de base (littératie et numératie), afin de permettre aux entreprises de s'adapter aux changements organisationnels et technologiques.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### ESTRIE

#### PRIORITÉ

1

**Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises**

#### PRIORITÉ

9

**Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations qui contribuent au développement de l'Estrie**

1. Adapter l'activité de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre du Salon Priorité-Emploi au contexte sanitaire de l'Estrie.
2. Diffuser des portraits territoriaux des entreprises de l'Estrie afin de mieux connaître leurs caractéristiques et leurs besoins, en collaboration avec les partenaires du milieu.
3. Collaborer à l'identification des causes et des solutions liées aux difficultés de recrutement pour les professions priorisées par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Estrie, notamment en fournissant de l'information sur le marché du travail et en offrant un soutien financier à la Table estrienne de concertation Emploi-Formation.

#### PRIORITÉ

13

**Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale**

4. Financer des projets visant la mise en mouvement, le développement des compétences et de l'employabilité pour des individus sous-représentés sur le marché du travail et qui sont habituellement difficilement rejoints par les services publics d'emploi.

### MONTRÉAL

#### PRIORITÉ

3

**Favoriser l'essor des entreprises montréalaises**

1. Participer à dix forums stratégiques thématiques pour développer une stratégie de relance économique dans le contexte de la pandémie organisés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
2. Offrir une boîte à outils Web et de courtes formations virtuelles ou en présentiel à de petites entreprises pour approfondir différentes thématiques liées à la gestion des ressources humaines.
3. Offrir cinq accompagnements sur mesure comprenant des activités de formation et du coaching dans le cadre des Parcours entrepreneuriaux destinés aux PME organisés par la Ville de Montréal.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### PRIORITÉ

# 6

#### Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

4. Poursuivre les rencontres du comité régional mixte avec des partenaires autochtones en développement de l'employabilité, dans le cadre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits.
5. Identifier des moyens visant à créer une synergie entre les actions portées par le comité régional mixte et les travaux de mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal afin de travailler en complémentarité avec l'ensemble des partenaires du milieu.

### PRIORITÉ

# 10

#### Accélérer l'essor de l'est de Montréal

6. Produire des analyses sur le marché du travail et les réalités socioéconomiques de l'est de Montréal.

## OUTAOUAIS

### PRIORITÉ

# 5

#### Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification

1. Soutenir le développement des entreprises bioalimentaires par le biais d'une entente sectorielle permettant la mise en œuvre de projets en concordance avec les objectifs du Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025.
2. Soutenir la relance de l'industrie forestière en participant à la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides.
3. Soutenir le recrutement de la main-d'œuvre et le maintien en emploi dans les RPA de l'Outaouais.
4. Soutenir la qualification de la main-d'œuvre afin que des travailleurs et des chercheurs d'emploi développent les compétences requises pour exercer des métiers et des professions dans le secteur de la santé, et ce, par le biais du projet d'alternance travail-études pour les préposés aux bénéficiaires.



## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

#### PRIORITÉ

## 2

**Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu**

1. Finaliser le projet stratégique *Identification des besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre* visant la mise en œuvre d'une approche concertée pour évaluer et déterminer les besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre en entreprise.
2. Finaliser le projet stratégique *Rehaussement des compétences 4.0* avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue visant à soutenir le rehaussement de la qualification de la main-d'œuvre afin d'amener l'économie régionale à mettre en œuvre la révolution 4.0.

#### PRIORITÉ

## 5

**Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir de l'économie régionale**

3. Collaborer à la mise en œuvre d'une campagne de promotion et de valorisation régionale des métiers et des professions en déficit de main-d'œuvre dans les filières agricole, forestière et touristique par la signature d'une entente avec des partenaires sectoriels.
4. Collaborer à la mise en œuvre d'une offre de services en matière de gestion des ressources humaines à l'intention des producteurs agricoles de la région avec le Centre d'emploi agricole (aide à la dotation, entraînement à la tâche, développement de formation et coaching, etc.).

### CÔTE-NORD

#### PRIORITÉ

## 1

**Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique**

1. Diffuser des portraits socioéconomiques de la région et de ses MRC, de l'emploi saisonnier et des besoins de main-d'œuvre des entreprises ainsi que des études relatives au marché du travail régional afin de faire connaître et mettre en valeur les spécificités des territoires.

#### PRIORITÉ

## 6

**Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés**

2. Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits et susciter des initiatives pour l'emploi autochtone par la mise en place de projets pilotes et d'initiatives structurantes.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### PRIORITÉ

#### 7

#### Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

3. Favoriser le démarrage de petites cohortes de formation pour mieux répondre aux besoins des entreprises et des individus liés aux réalités régionales et locales du marché du travail, dans le cadre des travaux de la Table opérationnelle régionale Éducation-Emploi-Québec.

## NORD-DU-QUÉBEC

### PRIORITÉ

#### 2

#### Soutenir le développement et la diversification économiques

1. Créer une cellule de concertation et d'intervention en partenariat avec les principaux organismes appelés à soutenir les entreprises de la région désireuses d'innover ou de modifier leur modèle d'affaires afin de faire face aux différents enjeux démographiques, socioéconomiques et sanitaires.
2. Organiser et animer un « cercle de gestion » permettant aux entrepreneurs et aux employeurs de la région de partager et d'innover en matière de gestion, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines.
3. Coordonner le Rendez-vous des employeurs du Nord-du-Québec, une journée de formation, d'ateliers et de conférences destinés aux employeurs et gestionnaires afin qu'ils développent leurs connaissances en gestion, et plus particulièrement leurs compétences managériales liées aux ressources humaines.

### PRIORITÉ

#### 3

#### Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global ainsi que la santé et le bien-être de la population

4. Valoriser la profession des éducateurs et éducatrices à la petite enfance (profession en déficit de main-d'œuvre dans la région) et appuyer les efforts du comité régional sur les services de garde visant à améliorer l'offre de services à la petite enfance, reconnue comme un incontournable pour l'amélioration des milieux de vie en Jamésie.
5. Contribuer au financement du projet *Dénoncer un étudiant*, qui consiste à recenser les étudiants qui quittent la région du Nord-du-Québec afin de poursuivre leurs études. L'objectif de ce projet est de les inciter à revenir s'établir dans la région, que ce soit dans le cadre d'un stage, d'un emploi étudiant ou d'un travail à la fin de leurs études.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### GASPÉSIE

---

#### PRIORITÉ

**2**

#### Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

1. Apporter des solutions visant à favoriser l'intégration au marché du travail des minorités linguistiques et culturelles en documentant leurs réalités et en identifiant leurs problématiques, et ce, en collaboration avec le Comité for Anglophone Social Action et les Nations autochtones.
- 

#### PRIORITÉ

**5**

#### Participer au développement économique et à la création d'emplois

2. Travailler en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce du Québec et les chambres de commerce locales à la mise en place du projet *Mon emploi en sol québécois* visant à favoriser la régionalisation de l'immigration.
  3. Participer à la Stratégie Vivre en Gaspésie visant l'attraction de la main-d'œuvre dans la région.
  4. Mettre en place des instances locales favorisant la concertation entre les entreprises, le partage de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines, la diffusion de l'information concernant les compétences recherchées ainsi que le développement des compétences.
- 

### ÎLES-DE-LA-MADELEINE

---

#### PRIORITÉ

**3**

#### Consolider et diversifier l'économie

1. Collaborer à la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles en participant aux travaux de réflexion, à la mise en œuvre et au financement de la Stratégie.
  2. Former les entreprises sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines pour favoriser leur attractivité et la rétention de la main-d'œuvre, en collaboration avec les membres de la Table de concertation en ressources humaines des Îles.
-

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

#### PRIORITÉ

9

**Soutenir les entreprises dans leurs accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail**

1. Organiser, en collaboration avec les élus municipaux, trois webinaires interactifs visant à mieux comprendre la réalité du marché du travail, à présenter l'offre de services des ministères pour soutenir les entreprises dans leurs accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant et à déterminer des moyens pour favoriser une plus grande complémentarité d'intervention.
2. Réaliser, en collaboration avec les organismes publics de formation, une campagne de promotion pour faire connaître *Formons la différence*, qui diffuse plus de 400 offres de formation à temps partiel.

#### PRIORITÉ

13

**Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

3. Mettre en œuvre le projet *Aide à l'intégration et au maintien en emploi*.
4. Déployer une entente de collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes présentant une problématique de santé mentale, psychosociale ou de dépendance.

### LAVAL

#### PRIORITÉ

2

**Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes**

1. Permettre à des personnes vulnérables et sans emploi de s'inscrire à une formation de préposé aux bénéficiaires et les accompagner afin qu'elles intègrent le marché du travail dans le secteur de la santé.

#### PRIORITÉ

3

**Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval**

2. Diffuser des données socioéconomiques auprès des acteurs concernés pour favoriser la prise de décision et informer les citoyens.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

## LANAUDIÈRE

## PRIORITÉ

2

Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre, notamment par le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre, l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté), le recours à la mutualisation des ressources, l'intégration en emploi des personnes d'expérience et la valorisation des métiers

1. Identifier des pistes de solution pour les professions présentant des difficultés de recrutement, en collaboration avec les partenaires régionaux concernés.
2. Organiser, en collaboration avec les partenaires de la région, un salon de l'emploi régional virtuel à l'hiver 2021 afin de réunir les employeurs ainsi que les chercheurs d'emploi et y convier les ressources externes en employabilité.
3. Identifier les métiers traditionnellement masculins présentant de bonnes perspectives d'emploi et en faire la promotion auprès de la clientèle féminine qui se destine à la formation.

## LAURENTIDES

## PRIORITÉ

2

Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et de susciter la fierté de ses citoyens

1. Collaborer, avec les partenaires concernés, à la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition de la campagne *Laurentides en emploi*, qui vise à mettre en valeur, à l'aide de capsules vidéo, certains emplois disponibles dans les MRC des Laurentides, le milieu de vie en tant que communauté de proximité ainsi que certaines entreprises au cœur de celle-ci.
2. Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, le Plan d'action 2020-2022 de la Table régionale emploi-immigration des Laurentides afin de favoriser l'attraction, l'intégration et le maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante.

## ACTIONS/RÉPONSES DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS

### MONTÉRÉGIE

#### PRIORITÉ

# 4

#### Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

1. Contribuer à la mise en œuvre de projets structurants identifiés comme prioritaires au plan d'action de l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2023.
2. Mettre en œuvre, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le Plan d'action régional sur les programmes de formation priorités et les professions liées 2019-2021 en réponse aux besoins de main-d'œuvre des entreprises de la Montérégie, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'accompagnement des personnes immigrantes.

### CENTRE-DU-QUÉBEC

#### PRIORITÉ

# 2

#### Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

1. Contribuer à la démarche « Mission main-d'œuvre au Centre-du-Québec » visant à soutenir financièrement des projets répondant aux enjeux régionaux en matière de main-d'œuvre. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre de la région conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC et la Table des MRC du Centre-du-Québec.
2. Proposer aux employeurs des événements en mode virtuel pour les aider à pourvoir leurs postes, ce qui permettra de favoriser le recrutement et l'attraction de la main-d'œuvre.

#### PRIORITÉ

# 4

#### Valoriser le milieu agricole

3. Renouveler l'entente de services avec le Centre d'emploi agricole afin de favoriser le placement en emploi des personnes intéressées à travailler dans ce secteur d'activité.
4. Élaborer une entente de services avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec afin de soutenir la formation continue du personnel de ce secteur d'activité.



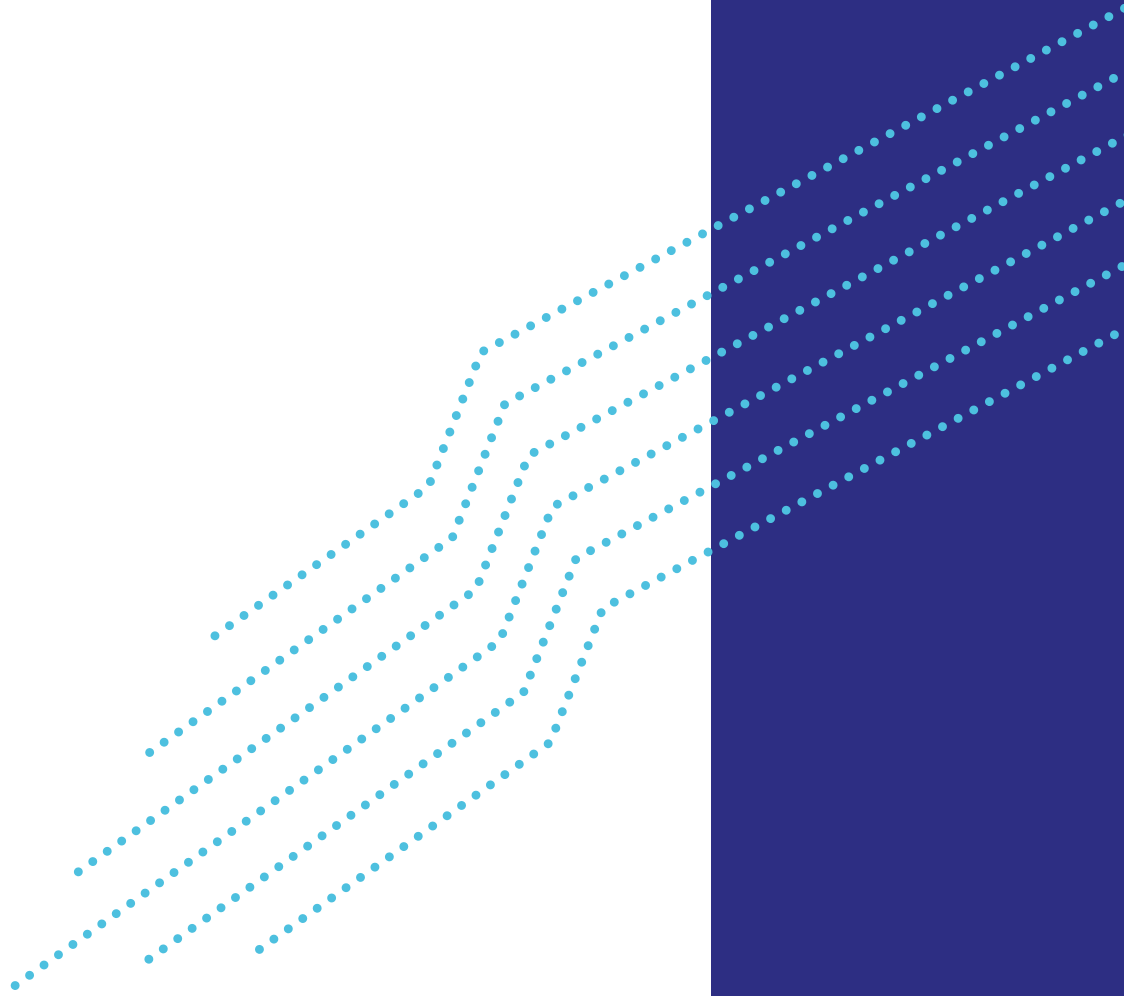
## CONCLUSION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale exerce une influence significative en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Les services directs qu'il offre à différentes clientèles, aux entreprises et aux organisations dans l'ensemble du Québec en font un partenaire de premier plan dans les milieux.

Dans le cadre de ce Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022, le Ministère s'engage à réaliser 60 actions afin de donner suite aux priorités des régions en matière d'emploi et de solidarité sociale.

Pour y arriver, le Ministère, par ses 17 directions régionales de Services Québec, entend collaborer avec plusieurs partenaires participant aux efforts visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Il prévoit également moduler ses actions en fonction des priorités établies par les acteurs régionaux afin d'offrir des services de qualité, adaptés aux besoins et à la réalité des individus et des entreprises dans toutes les régions du Québec.





*Travail, Emploi  
et Solidarité sociale*

Québec

